



# Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté

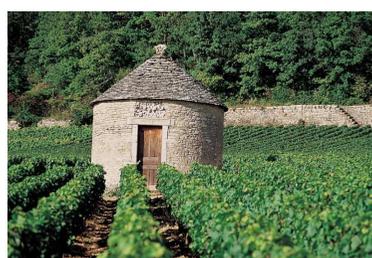
*Rencontres régionales du Patrimoine, 15 février 2024*

Rapporteurs : Corinne Molina et Christian Baqué

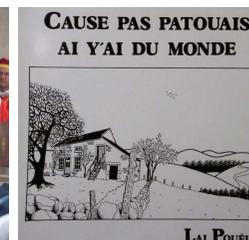
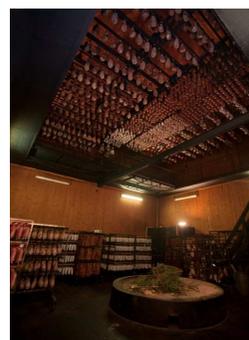


# Définition : les patrimoines culturels

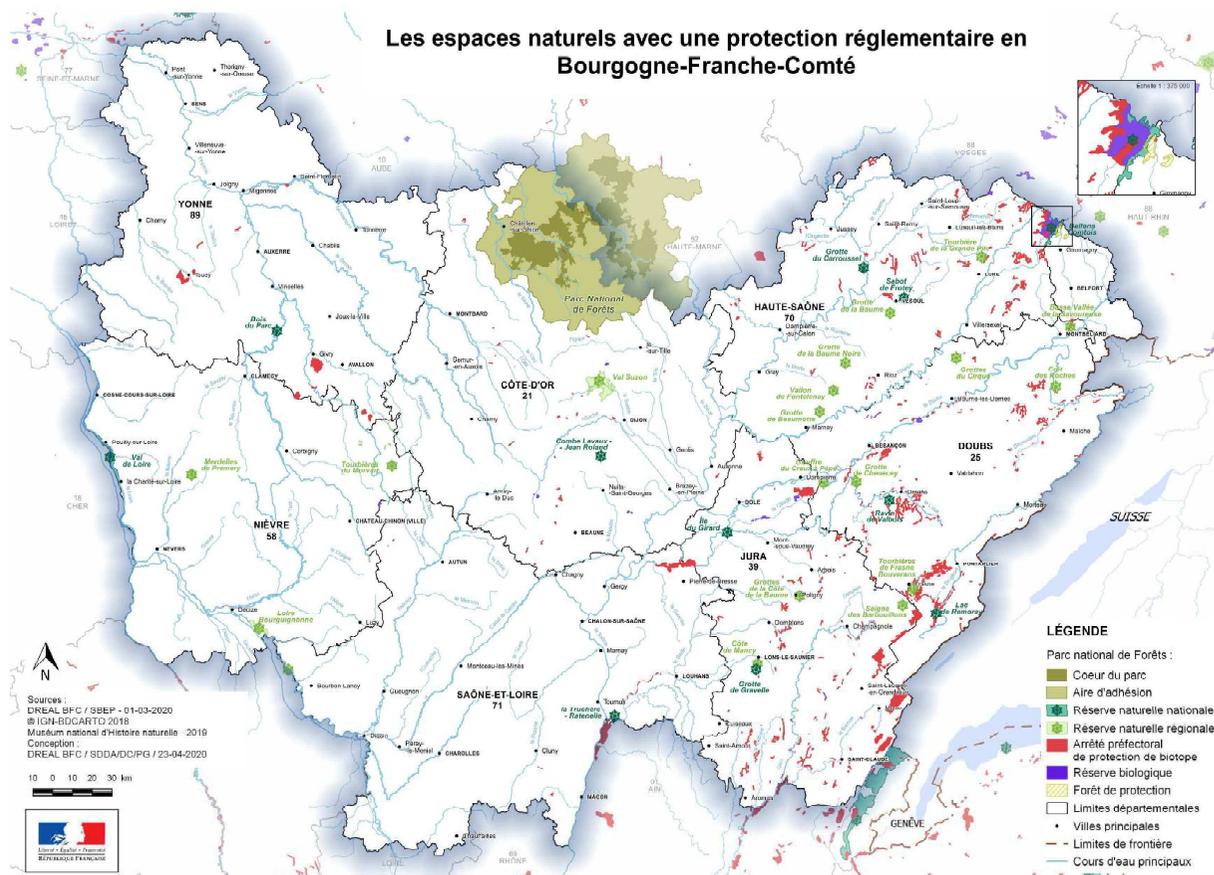
## - Part matérielle



## - Part immatérielle



# Définition : les patrimoines naturels



# Définition : la patrimonialisation

- Quatre grandes phases
  - Le temps de la connaissance : **Identifier**/Révéler/Inventorier
  - Le temps de l'engagement : Sélectionner/Préserver/Conserver/**Protéger**
  - Le temps de l'action : **Restaurer**/Réhabiliter/Rénover
  - Le temps de la valorisation : Exposer/**Promouvoir**



# La patrimonialisation à l'épreuve des trois piliers du développement durable

## => PILIER ÉCONOMIQUE

- La patrimonialisation, source de richesses économiques
- Les limites de la durabilité économique de la patrimonialisation



# La patrimonialisation à l'épreuve des trois piliers du développement durable

## => PILIER SOCIAL

- La patrimonialisation, source de richesses sociales
- Les limites de la durabilité sociale de la patrimonialisation



# La patrimonialisation à l'épreuve des trois piliers du développement durable

## => PILIER ENVIRONNEMENTAL

- La patrimonialisation, source de richesses environnementales
- Les limites de la durabilité environnementale de la patrimonialisation



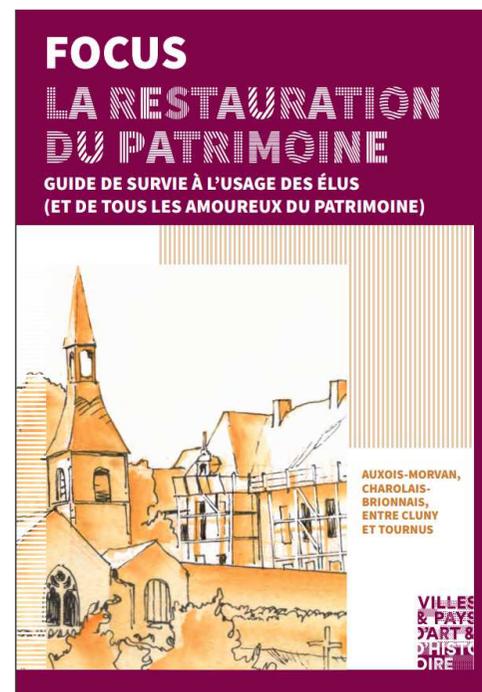
# Les compétences des collectivités locales sur les patrimoines

- Patrimoines culturels : une compétence partagée sans coordination régionale
- Patrimoines naturels : une compétence également partagée mais un chef de filât et un pilotage régional sur la biodiversité



# Les compétences des collectivités locales sur les patrimoines

- Une forte responsabilité communale

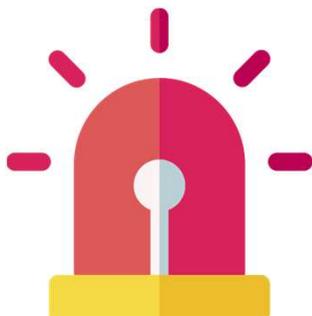




## CONSTAT GÉNÉRAL

**Rappel du questionnement de l'autosaisine :**

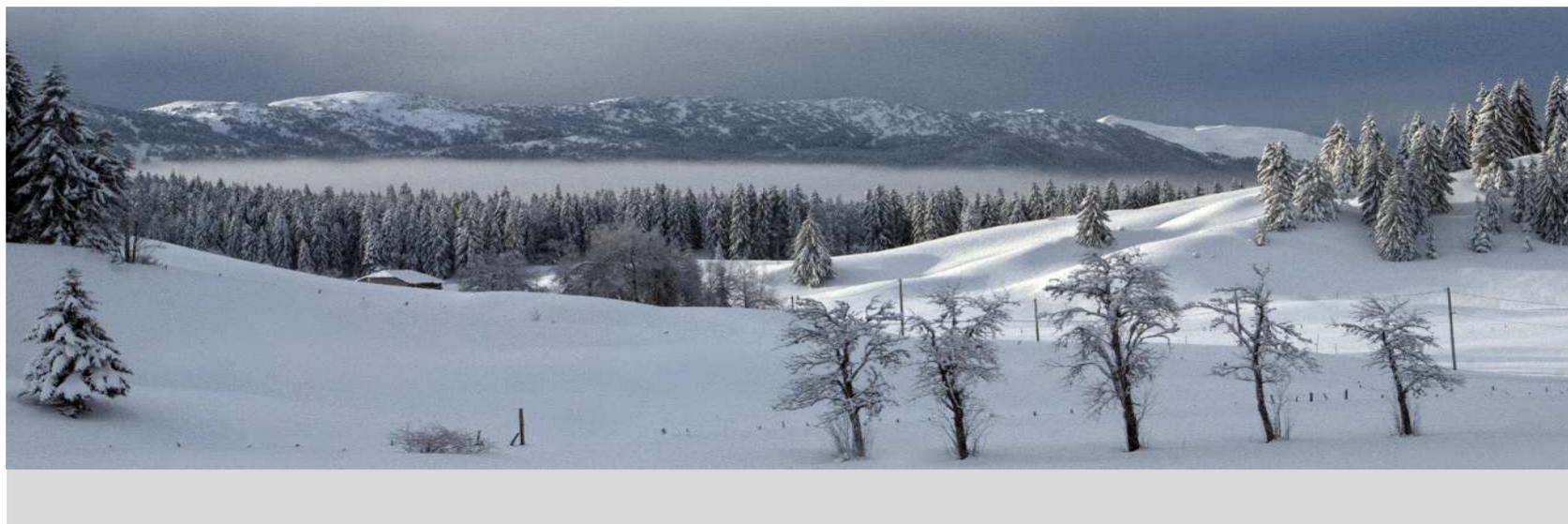
**Dans quelle mesure les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines contribuent-elles au développement local des territoires ruraux de la Bourgogne-Franche-Comté et ce conformément au concept de développement durable ?**



**Un potentiel patrimonial encore insuffisamment valorisé dans toutes ses dimensions en BFC**



# LES PRÉCONISATIONS



## Orientation 1 : Intégrer la question des patrimoines dans l'élaboration de stratégies territoriales supra-communales

**Constat : Une absence de prise en compte globale des patrimoines dans les stratégies de territoire**

1 - Intégrer les enjeux liés aux patrimoines dans les stratégies locales de territoire



### **Ex. de modalités opérationnelles :**

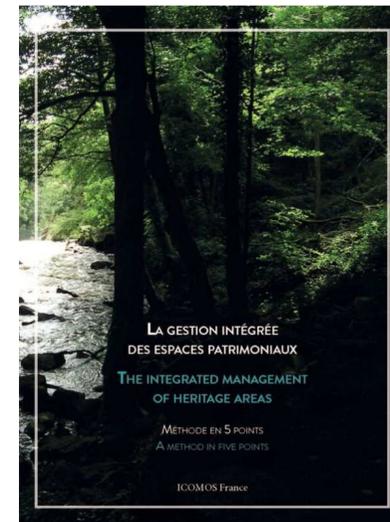
- Intégrer une compétence « patrimoines » dans les Communautés de communes ou les PETR.
- Inscrire davantage les patrimoines dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Intégrer le sujet des stratégies patrimoniales de territoire dans le cadre de la CTAP.

## Orientation 1 : Intégrer la question des patrimoines dans l'élaboration de stratégies territoriales supra-communales

**Constat : une méconnaissance et une absence de prise en compte des enjeux transversaux des patrimoines**

2 - Diffuser les principes d'une gestion intégrée des patrimoines

3 - Créer un dispositif régional d'accompagnement et de soutien à la définition de Projets patrimoniaux de territoires (PPT)



### **Ex. de modalités opérationnelles :**

- Considérer le paysage comme fil directeur des projets locaux patrimoniaux.
- Définir des objectifs ambitieux de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme et/ou développer des Plans de paysage.

## Orientation 1 : Intégrer la question des patrimoines dans l'élaboration de stratégies territoriales supra-communales

### Constat : des enjeux de formation sur les patrimoines

4 - Etudier tous les enjeux de formation attachés aux dynamiques patrimoniales, tant pour les patrimoines culturels que naturels, et y apporter des réponses partenariales adaptées



#### Ex. de modalités opérationnelles :

- S'inspirer du dispositif de la Région Occitanie « Parcours découverte des métiers de la culture, du patrimoine et des métiers d'art ».
- Organiser un salon régional des Entreprises du patrimoine vivant (EPV).

## Orientation 2 : Agir en direction des communes, premier niveau de collectivité responsable sur les patrimoines

### Constat : un dédale patrimonial

5 - Engager un processus régional de sensibilisation/information des maires des communes sur les patrimoines et créer un « Point information ressource régional Patrimonial »



#### Ex. de modalités opérationnelles :

- Organiser des Assises régionales « Patrimoines et développement durable des territoires : pour une gestion intégrée des patrimoines en BFC ».
- Initier la réalisation d'un guide des bonnes pratiques « *Développement local durable sur la base des patrimoines* ».
- Produire un « mémento des patrimoines », livret d'ingénierie à destination des élus communaux.

## Orientation 2 : Agir en direction des communes, premier niveau de collectivité responsable sur les patrimoines

**Constat : un manque de financement pour la préservation  
des patrimoines naturels**

6 - Accroître les financements au bénéfice des patrimoines  
naturels



**Ex. de modalités opérationnelles :**

- Mettre à disposition des bornes de dons par paiement sans contact sur une sélection de sites naturels remarquables nécessitant des travaux de restauration.

### Orientation 3 : Structurer une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels complémentaire de celle relative aux patrimoines naturels

**Constat : une absence de structuration d'une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels**

7 - Travailler à la préfiguration d'une « Conférence régionale des patrimoines culturels » et définir une stratégie régionale des patrimoines culturels

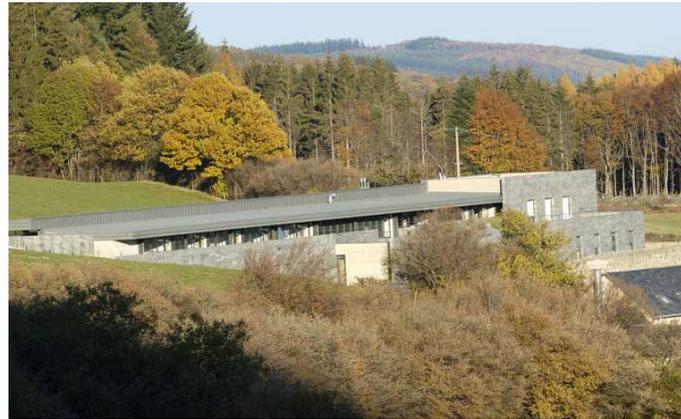
8 - Créer une Agence régionale des patrimoines culturels



## Orientation 4 : Instaurer le dialogue et la coopération entre les acteurs des patrimoines naturels et culturels

**Constat : un dialogue insuffisant entre acteurs des patrimoines culturels et naturels**

9 - Mettre en place une Conférence régionale des patrimoines culturels et naturels



## Orientation 5 : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

**Constat : un accès parfois peu aisé des acteurs locaux pour  
contribuer à la mission régionale de l'inventaire des  
patrimoines culturels**

10 - Faciliter la participation des acteurs locaux au travail  
d'inventaire des patrimoines culturels du Conseil régional



### **Ex. de modalités opérationnelles :**

- Organiser des campagnes photographiques pour des communes engagées dans des chantiers de restauration soutenues financièrement par le Conseil régional pour conserver des traces visibles d'éléments remarquables.

## Orientation 5 : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

**Constat : une insuffisante implication du monde universitaire et de la recherche au service de la connaissance des patrimoines**

11 - Renforcer les liens entre les territoires ruraux et le monde universitaire et de la recherche sur les patrimoines



### **Ex. de modalités opérationnelles :**

- Élaborer une convention de collaboration active de recherche entre le Conseil régional et les Universités en lien avec les patrimoines comme levier de développement des territoires ruraux.

## Orientation 5 : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

**Constat : des métiers de la restauration des patrimoines culturels en voie de disparition**

12 - Travailler à la préservation de filières artisanales en tension ou en danger



### **Ex. de modalités opérationnelles :**

- Lancer un travail d'étude coordonné au niveau régional entre les chambres consulaires et l'AER BFC sur les filières artisanales de restauration des patrimoines.
- Sensibiliser les jeunes aux métiers du patrimoine.

## Orientation 5 : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

**Constat : une insuffisante prise en compte des chantiers patrimoniaux**

13 - Favoriser la réalisation de travaux par le recours à des interventions associatives de chantiers de bénévoles et/ou de chantiers d'insertion



## Orientation 5 : Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

**Constat : la question de l'utilité et de l'usage des patrimoines insuffisamment posée**

14 - Mettre les questions liées à l'usage des biens patrimoniaux au cœur de toute action, projet ou stratégie patrimonial

